



## Prime de fin de carrière et décès

Par **Mgui**, le **12/04/2011** à **21:53**

Bonjour,

Je viens à vous suite à une nouvelle qui m'a choquée. Mon père est décédé le 31/03 de cette année, et devait partir en retraite au 01/04/2011. Il était en congés (solde des congés) depuis le 04/02.

Ma mère a été informée que la prime de fin de carrière, déjà versée sur le compte de mon père, allait être annulée, celui-ci étant décédé avant son départ en retraite effectif.

J'aurais aimé savoir si son employeur était légalement dans son droit vis à vis de ce refus, et les recours que ma mère a à sa disposition pour aller contre cette décision, si c'est possible.

Merci par avance pour votre (vos) réponses.

Par **P.M.**, le **12/04/2011** à **22:09**

Bonjour,

Il conviendrait de consulter la Convention Collective applicable pour savoir ce qu'il y est éventuellement prévu...

Par **Mgui**, le **12/04/2011** à **22:15**

Je suis entrain de la parcourir, mais n'ayant aucune formation juridique, je peine à trouver des informations pertinentes.

C'est la convention collective de l'association française des banques qui s'applique dans mon cas.

Par **P.M.**, le **12/04/2011** à **22:49**

Personnellement, je n'ai rien trouvé mais il faudrait voir aussi au niveau d'un contrat de prévoyance éventuel...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du Personnel...